SOSS - Santé Orale et Soins Spécifiques

Lettre d'information SOSS

N° 5 – Février 2018

Sommaire

- Editorial
- La négociation des chirurgiens-dentistes
- La charte SOSS
- Les travaux du CA
- En région ; Pays de La Loire
- Les partenariats
- La stratégie Nationale de Santé

Rédaction

Éric Magnier
Denise Faulks
Adeline Loing

Contact

Secrétaire générale : Adeline Loing
Trésorière : Denise Faulks
Président : Eric Magnier

e-mail
Secretariat.soss@gmail.com
Présidence.soss@gmail.com

Éditorial

Bonjour à tous,

Le développement de partenariat et la prise en compte des personnes à besoins spécifiques sont nos axes de travail en cours.

Le 22 novembre dernier, nous avons pu rencontrer la CNAMTS. Notre échange a porté entièrement sur la prise en charge des personnes à besoins spécifiques.

Il ne semble pas y avoir de remise en cause du principe acté entre les syndicats, la CNAMTS et le ministère, cependant nous sommes inquiets sur les formulations proposées et les restrictions que cela entraîneraient pour les personnes concernées. Le conseil d'administration a fait une proposition à la CNAMTS.

Le conseil d'administration a également validé la charte SOSS ; ce document d'engagement est un élément fondateur de notre communauté d'acteurs.

Parmi les partenaires rencontrés ces derniers semaines, le groupe UGECAM et SOSS finalisent une convention cadre qui permettra aux acteurs de terrain un développement de partenariats facilités. Le projet « handiconnect » de COACTIS, autre acteur connu par les intervenants dans le domaine du handicap, sera très utile aux professionnels.

Aujourd'hui, vous aussi, citoyens, acteurs, professionnels, apportez votre participation !

La santé orale des personnes à besoins spécifiques concerne de nombreux acteurs et bénéficiaires que vous êtes, rejoignez-nous !

Très sincèrement,

Eric Magnier, Président SOSS

La négociation des chirurgiens-dentistes

Il ne semble pas y avoir de remise en cause du principe acté entre les syndicats, la CNAMTS et le ministère, cependant nous sommes inquiets sur les formulations proposées et les restrictions que cela entraîneraient pour les personnes concernées.

Nous avons sollicité et contacté les principaux syndicats présents. Certains d'entre eux nous ont assurés de leur position et échangent avec nous régulièrement.

Nos craintes reposent sur trois points :

- La tarification proposée : elle doit permettre une prise en compte des spécificités de la prise en charge des patients spécifiques.
- La définition du public concerné : La CNAMTS reste sur certaines « catégories » de personnes en situation de handicap ce qui entraînerait une exclusion inacceptable pour les acteurs.
- Le reste à charge 0 doit être effectif pour toutes les personnes concernées.

Nous avons fait une proposition de prise en compte de toutes les personnes quelques soit leur âge et leur situation de handicap. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés entre autre sur la définition actée dans la loi de 2005.

Aussi, nous invitons vivement les acteurs et les associations de personnes concernées à souligner ce point crucial auprès du ministère et de la CNAMTS.

La charte SOSS

Document d'engagement, elle est un élément fondateur de notre communauté d'acteurs.
Vous la trouverez ICI ou sur site de SOSS https://www.soss.fr/qui-sommes-nous

Elle a pour objet d'affirmer et d'acter nos principes et valeurs partagées et doit permettre à chaque acteur d'affirmer ses préoccupations ;

Elle vous sera proposée lors de toute adhésion.

Les travaux en cours du Conseil d'administration :

Le CA vient de mettre en place son comité d'experts :
Il aura pour missions, entre autres, de :

- apporter un appui dans l'organisation du colloque annuel
- développer les positions et recommandations de SOSS à partir de la contribution à la SNS,
- soutenir et promouvoir les besoins de formations spécifiques

Les partenariats

Parmi les partenaires rencontrées ces dernières semaines :

Le groupe UGECAM :
finalise une convention cadre avec SOSS et permettra aux acteurs de terrain un développement de partenariats facilité. Les coordonnées des différentes directions régionales sont à votre disposition sur simple demande.

COACTIS :
est un acteur connu par les intervenants dans le domaine du handicap. Après la réalisation de nombreuses fiches santé.BD, COACTIS lance le projet « handiconnect » qui sera très utile aux professionnels. Il permettra une sensibilisation, et une formation sous forme d'e-learning aux professionnels de la santé désireux d'approfondir leurs savoirs en rapport avec les personnes en situation de handicap.

ONCD :
L'ordre réunit l'ensemble des référents handicaps départementaux et coordinateurs régionaux en février et mars 2018. SOSS y est associé pour informer et sensibiliser au développement de partenariats entre des acteurs tels que les représentants de la la profession, les associations de personnes en situation de handicap et les gestionnaires de structures médico-sociales. L'accent est mis sur le travail des acteurs en réseau.

Pays de la Loire : « Mutualisons nos expertises »

Organisé par **Acsodent,** jeudi 12 avril de 13h30 à 17h00, centre St Jean, 36 rue Barra, à Angers, en présence de Pascal Jacob.

Rencontre régionale pour les parents, aidants et professionnels.

Inscriptions gratuite avant le 30 mars sur le site : https://acsodent-pdl.jimdo.com/

Venez Nombreux !

La Stratégie Nationale de Santé (SNS) 2018-2022 est parue :

La stratégie nationale de santé constitue le cadre de la politique de santé en France. Comme vous y étiez invités en novembre, les consultations des acteurs et des citoyens a eu lieu et le gouvernent a publié la SNS 2018-2022.
Vous la retrouverez ici

Certains de nos axes et positions semblent avoir été entendus :
la place à donner aux patients et à leur expertise, la formation, … et page 25 « encourager l'accès aux soins bucco-dentaires des personnes âgées et aux personnes en situation de handicap »

SOSS avait fourni dès le mois d'octobre sa contribution que vous retrouverez dans les actualités du site de SOSS https://www.soss.fr/
ou directement sur la page d'actualité
ICI

L'actualité de l'IADH

- **Vous pouvez d'ores et déjà soumettre vos résumés pour le congrès 2018 de l'IADH sur : www.iadh2018.com**
- **Venez nombreux soutenir la candidature de SOSS pour un congrès à Paris en 2022 !**

Nous avons besoin de tous.
Pour nous rejoindre :

- **Vous avez de la motivation, des idées, un savoir-faire, une compétence, des contacts, de l'expérience… rejoignez-nous !**
- **Pour adhérer : Le bulletin est téléchargeable sur le site www.soss.fr. Les tarifs sont inchangés: 35€ pour un particulier et 100€ pour une personne morale.**
- **N'hésitez pas à nous contacter :**

Secretariat.soss@gmail.com

Présidence.soss@gmail.com